

Guide d'accueil de la **PETITE ENFANCE** de 0 à 6 ans



RELAIS PETITE ENFANCE

1, rue des petits Canards - 85300 CHALLANS

Tél : 02 28 10 46 93 / Mail : relaispetiteenfance@challansgois.fr

<https://petiteenfance.challansgois.fr>



Sommaire

Relais petite enfance	3
Accueil individuel	5
Les maisons d'assistants maternels	8
Micro-crèches	10
Les 2 crèches intercommunales	12
Café Parents	16

GUIDE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Directeur de la publication : Alexandre HUVET. Coordination, rédaction, maquette, infographie, mise en page : Services Petite enfance et Communication de Challans Gois Communauté. Impression : Novéprint.

Tirage : 2 100 exemplaires. Diffusion : Septembre 2026.

Photos : © CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ - © DÉCLIC PHOTOS 85 - © SARAH NICOLLEAU - © ADOBE STOCK - © FREEPIK - © FLATICON

ÉDITO

Chers parents et futurs parents,

La Communauté de communes Challans Gois Communauté a l'ambition que chaque famille de nos 11 communes puisse trouver une solution d'accueil bienveillante pour son enfant et un accompagnement dans ses démarches.

C'est dans cet esprit que ce guide a été conçu, avec le souhait d'être le plus complet et exhaustif possible sur les modes d'accueil, adaptés à vos besoins : individuel, collectif, public, privé, régulier ou d'urgence, etc.

Vous y trouverez les informations essentielles sur les crèches intercommunales (Le Nid des Papots et Les P'tits Loups) mais aussi les assistants maternels, la garde à domicile, les micro-crèches, les Maisons d'assistants maternels (MAM)...

Pour aller plus loin et au-delà de ces informations pratiques, nous vous invitons à prendre contact avec le Relais petite enfance (RPE), véritable guichet unique que vous pouvez contacter à tout moment pour vous orienter dans vos recherches et démarches. Les équipes du RPE pourront vous présenter en détail l'ensemble des différentes solutions d'accueil existantes sur le territoire.

Bonne lecture !



Alexandre HUVET

Président de Challans Gois Communauté



Corine VRIGNAUD

Vice-président à la petite enfance,
la jeunesse et à la parentalité

MAISON DE L'ENFANCE

Challans Gois Communauté

RELAIS PETITE ENFANCE

Parce que choisir un mode d'accueil pour son enfant est une étape importante, la Communauté de communes, en partenariat avec la CAF de la Vendée, vous propose de **simplifier votre parcours** grâce au **Relais petite enfance**.

C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un **guichet unique dédié aux parents et futurs parents** qui recherchent un mode d'accueil. Ce service, gratuit, vous renseigne sur tous les modes d'accueil du territoire et vous accompagne dans vos recherches.

Les éducatrices, après un premier contact, peuvent **vous recevoir sur rendez-vous** afin de cibler ensemble vos choix concernant l'accueil de votre enfant : accueil individuel, en crèche, en micro-crèche, etc.

Vous pourrez également **échanger sur le coût de l'accueil, les modalités contractuelles, les démarches et toute autre question.**

Lors du recrutement d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile, **le parent devient employeur**. Le Relais vous **informe**, vous **accompagne** ou vous **oriente** pour toute question liée à ce statut particulier.

Le Relais propose également divers temps de rencontres ouverts aux assistants maternels et/aux gardes à domicile.



Permanences du RPE

Maison de l'Enfance

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

1, rue des petits Canards

85300 Challans

> Pour prendre rendez-vous :



02 28 10 46 93



relaispetiteenfance@challansgois.fr



ACCUEIL INDIVIDUEL

> La garde à domicile

La personne recrutée se rend au domicile de la famille pour prendre en charge les enfants. La garde peut être pour une seule famille ou partagée.

Le recrutement peut se faire par lien direct, ou via l'accompagnement d'une agence.

À noter :

- L'agence peut proposer plusieurs types de service.
- Un agrément doit être délivré pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans.
- Deux modes sont possibles : prestataire ou mandataire.

> Les assistants maternels

Ces professionnels de la petite enfance travaillent à leur domicile et peuvent accueillir jusqu'à **4 enfants**, selon l'agrément attribué par le service départemental de la Protection maternelle et infantile (**PMI**). Cet agrément atteste que toutes les conditions sont réunies chez l'assistant maternel pour un accueil de qualité.

L'assistant maternel répond aux besoins de l'enfant en termes de santé et de sécurité. À travers ses qualités éducatives, il contribue à **son éveil** ainsi qu'à **son épanouissement**.

Ce professionnel de la petite enfance joue un rôle important pour **l'enfant accueilli et sa famille**. Il accompagne l'enfant au quotidien (alimentation, hygiène, sommeil, éveil, développement affectif, moteur...), en veillant à **respecter son rythme et ses besoins**.



> Liste des professionnels de l'accueil individuel disponible sur demande

Contacter le Relais petite enfance :



02 28 10 46 93

relaispetiteenfance@challansgois.fr



ACCUEIL INDIVIDUEL (suite)

QUELLES DÉMARCHES SUIVRE ?

Pour le recrutement d'un professionnel de l'accueil individuel, vous devez établir un contrat qui formalise l'ensemble des points sur lesquels vous êtes en accord concernant l'accueil de l'enfant. Dans ce cadre, c'est la **convention collective de la branche des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile**, qui fixe et détermine les droits et obligations de chacun.



QUEL COÛT ?

Chaque mois, vous devrez rémunérer votre salarié et déclarer son salaire à l'Urssaf, service **Pajemploi**.

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'aides financières pour l'accueil de votre enfant de moins de 6 ans, au titre du Complément de libre choix du mode de garde (**CMG**).

OÙ FAIRE MA DEMANDE DE CMG ?

Le Complément de libre choix du mode de garde est une prestation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Pour en faire la demande :

www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation



> Des questions sur les contrats de travail, déclarations, congés payés, modalités de fin contrat... ?

Contactez le Relais petite enfance :

02 28 10 46 93

relaispetiteenfance@challansgois.fr

OÙ TROUVER LES AGENCES DE GARDE À DOMICILE ?

ADMR - 02 51 44 11 55 - federation@admr85.org

Contactez l'antenne de votre commune :

- Association locale Challans Ouest
- Association locale Challans Rivière
- Association locale La Garnache / Froidfond
- Association locale Bois-de-Céné / Châteauneuf
- Association locale Beauvoir-sur-Mer

Junior Senior

18, boulevard René Bazin
Challans - 02 51 39 59 64

Axeo Services

2, bis rue Pierre Monnier
Challans - 02 51 68 85 22

Nounou Adom

36, chemin du Pas
Challans - 02 49 59 00 59

Proxim'services

Atlantique Vendée

8, rue de la Poctière
Challans - 02 51 35 62 94

O2

20, boulevard Guérin
Challans - 02 43 72 02 02

Vivaservices

23, rue Gabriel Lippmann
Challans - 02 51 60 45 66



LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS

C'EST QUOI ?

Une **Maison d'assistants maternels (MAM)** est un lieu de vie, dans lequel **1 à 4 assistants maternels** se regroupent. Chacun dispose d'un **agrément de 1 à 4 places**, ainsi qu'un agrément spécifique pour exercer en MAM. Leur agrément est délivré par le **Département de la Vendée**.

La MAM est aménagée en fonction des besoins des enfants accueillis : espaces de jeux définis, chambres, repas, salle de change, espace d'accueil pour les familles, jardin, etc.

POUR QUI ?

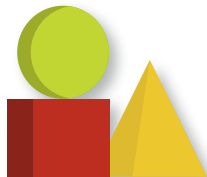
Les MAM accueillent les enfants de **10 semaines à 3 ans ou plus**, sur des temps périscolaires par exemple. En tant que parent, vous êtes employeur d'un assistant maternel. Celui-ci restera le référent de l'enfant.

QUEL COÛT ?

En recrutant un assistant maternel, vous devenez parent employeur.

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, du Complément de libre choix du mode de garde (CMG), aide financière de la CAF. C'est une prestation versée pour l'accueil de votre enfant de moins de 6 ans par un assistant maternel agréé.

Chaque mois, vous devrez rémunérer votre assistant maternel agréé et déclarer sa rémunération à l'Urssaf, service Pajemploi.



OÙ TROUVER LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS ?

Patati Patata

2, rue des Écoles - Beauvoir-sur-Mer
mampatatiapatata@yahoo.com
06 35 39 03 51

Les P'tits Princes et Compagnie

15, rue des Martinières - Challans
lespetitspinceetcompagnie@gmail.com
06 50 27 72 49

Mam'Home

20, rue Ernestine Chasserieau - Froidfond
mamhome85@gmail.com
02 28 17 64 85

Les P'tits Petons

6, rue de la Minoterie
Saint-Christophe-du-Ligneron
lacanaille85@live.fr
06 20 25 68 48

Les Chrysalides

5, rue du Grand Marais - Bois-de-Céné
leschrysalides85@gmail.com
07 75 74 01 00

Arc-en-Ciel

85, bis boulevard Schweitzer - Challans
mam.arcenciel.challans@gmail.com
07 69 53 59 80

Le Carrousel

2A, rue du Roc - La Garnache
mamlecarrousel@gmail.com
07 49 85 11 62

Les P'tits Lionceaux

12B, rue de l'Aurore - La Garnache
mamlesptitslionceaux@gmail.com
06 32 17 79 00





LES MICRO-CRÈCHES

C'EST QUOI ?

La micro-crèche est une structure pouvant accueillir **un maximum de 12 enfants**. Ces structures sont soumises aux règles d'accueil collectif, avec des locaux répondant aux normes de sécurité, ainsi que des aménagements favorisant l'éveil et la sécurité des enfants.

Les micro-crèches du territoire sont gérées par des gestionnaires privés. La structure est dirigée par un référent technique et les enfants sont accompagnés par des professionnels de la petite enfance.



POUR QUI ?

Les enfants **de 10 semaines à 3 ans** y sont accueillis.

Pour cet accueil vous pouvez bénéficier du Complément de libre choix du mode de garde (**CMG**), aide financière de la CAF, qui peut vous permettre de réduire le coût de l'accueil.

La micro-crèche peut aussi appliquer le barème de la CNAF en souscrivant à la Prestation de service unique (**PSU**), et demander une participation des parents en fonction de leurs revenus.

Nous vous invitons à **contacter directement la micro-crèche** pour obtenir de plus amples informations.



OÙ TROUVER LES MICRO-CRÈCHES ?

Le Petit Vert

30 ter, rue des Sables - Beauvoir-sur-Mer
lepetitvert85@hotmail.fr
09 85 00 02 05

Les P'tits pandas

9, rue de l'Eglise - Saint Urbain
microcrechelesptitspandas@gmail.com
06 86 16 51 83

La Maison des Petits Maraîchins

30, rue de Maréchal Joffre - Challans
challans@creches-expansion.com
02 51 93 01 96

La Villa des Petits Garnachois

Rue des Ciseleurs - La Garnache
garnache@creches-expansion.com
02 51 54 56 94

Pom' de rainette

10 b, rue des margotins-Sallertaine
pomderainette85@gmail.com
06 32 46 62 04

Le Petit Bleu

10, allée de la Josinette - Saint-Gervais
lepetitvert85@hotmail.fr
02 52 63 01 90

Picoti Picota

2 bis, impasse de la Caillaudière - Sallertaine
contact@picoti-picota.fr
06 32 46 62 04



LES 2 CRÈCHES INTERCOMMUNALES

C'EST QUOI ?

La crèche est une structure dans laquelle l'enfant est accueilli en collectif. **Le développement de l'autonomie** de l'enfant est au cœur des préoccupations de l'équipe de la crèche. Tous les enfants sont sollicités **selon leurs capacités** à participer ou à faire seul les gestes de la vie courante.

Plusieurs types d'accueil existent :

- **Régulier** : votre besoin est connu à l'avance et récurrent,
- **Occasionnel** : le besoin est ponctuel,
- **D'urgence** : le besoin d'accueil est imprévu.

La Communauté de communes propose un service d'accueil collectif pour les enfants des 11 communes **âgés de 10 semaines jusqu'à la veille de leur rentrée scolaire**.

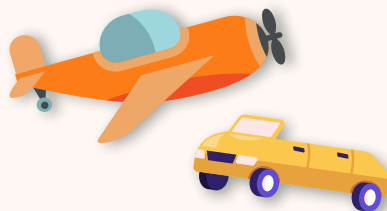
Le projet pédagogique de la crèche s'articule autour de deux axes principaux correspondant aux valeurs partagées par les élus et les professionnels de la structure :

- **Reconnaître tous les parents comme premiers éducateurs et les accompagner.**
- **Accueillir tous les enfants dans un climat bienveillant, favorisant leur développement et leur épanouissement.**

Pour cela, la Communauté de communes assure la gestion de **2 crèches** : **Le Nid des Papots**, d'une capacité de 42 places, et **les P'tits Loups**, d'une capacité de 20 places. Les structures fournissent les repas et les couches.

QUEL COÛT ?

La participation des familles varie en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge du foyer. Elle est calculée à partir d'un taux de participation familiale arrêté par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Ce taux est appliqué sur la moyenne mensuelle du « total des salaires et assimilés » de l'avis d'imposition sur les revenus N-2 de la famille.





LES P'TITS LOUPS

8, rue du Petit Bois
Challans



LE NID DES PAPOTS

Maison de l'Enfance
1, rue des petits Canards - Challans



LES 2 CRÈCHES INTERCOMMUNALES (suite)

- Le circuit de mon dossier -

Vous avez effectué une demande de place en crèche ? En piste pour suivre le circuit de votre dossier !

01

La préinscription

Remise du dossier auprès d'une éducatrice du Relais petite enfance complet, avec les pièces justificatives à télécharger sur le site internet :

02

Le récépissé

Après enregistrement de ma demande, je reçois un récépissé par mail ou courrier.

03

La commission d'attribution des places

Le dossier est étudié, des points sont attribués selon les grilles d'attribution des places (3 commissions par an).

 petiteenfance.challansgois.fr



> Pour plus de renseignements :
contactez le Nid des Papots ou Les P'tits Loups

LE NID DES PAPOTS (42 places) À CHALLANS

Ouvert de 7h à 19h30
Maison de l'Enfance
1, rue des petits Canards

LES P'TITS LOUPS (20 places) À CHALLANS

Ouvert de 8h à 18h
8, rue du petit Bois



02 28 10 46 93



> Retrouvez toute l'offre d'accueil petite enfance du territoire sur :
petiteenfance.fr

04

La réponse

Elle est donnée dans les quinze jours suivant la commission.

1

Réponse positive

Suite à la commission, mon enfant peut être accueilli au sein des crèches intercommunales. Je confirme par écrit, l'acceptation ou non de cette place.

2

Dossier

sur liste d'attente

Suite à la commission, mon enfant ne peut pas être accueilli au sein des crèches intercommunales.

Je maintiens mon dossier sur liste d'attente, jusqu'à la prochaine commission d'attribution des places.

Je recherche un autre mode d'accueil, je peux être accompagné par le Relais petite enfance.

05

06

Jour J

C'est le premier jour de crèche de mon enfant !

> Pour un **accueil occasionnel** ou **d'urgence**, les familles doivent contacter directement le service d'accueil de la crèche.



RETROUVEZ AUSSI LE CAFÉ PARENTS

Lieu d'accueil & de rencontres enfants-parents

Gratuit et sans rendez-vous le Café parents est ouvert aux parents, futurs parents et grands-parents ou tout autre référent de l'enfant de sa naissance à 4 ans.

Deux professionnels sont disponibles pour vous accueillir dans un lieu chaleureux, ludique et convivial. L'accueil se fait dans une salle aménagée, permettant de favoriser la détente et la rencontre, tout en assurant un lieu de découverte pour les enfants.



- GRATUIT -

Horaires : de 9h à 12h
en période scolaire uniquement

Âge : de 0 à 4 ans

- **À Challans** : Maison de l'Enfance
Rue des Petits Canards Challans
Tous les mercredis et un samedi sur deux
- **À Beauvoir-sur-Mer** : ASSOLI
9, rue de la Levée
Les premiers vendredis du mois

En savoir plus : **02 28 10 46 93**
<https://petiteenfance.challansgois.fr>



RELAIS PETITE ENFANCE

Tél : 02 28 10 46 93 / Mail : relaispetiteenfance@challansgois.fr

<https://petiteenfance.challansgois.fr>